



## URGENT! Paiement d'huissier compliqué...

Par **Bizarre**, le **16/03/2009** à **22:51**

Bonjour,

Un ami s'est vu saisir sa voiture il y a quelques jours.

Il doit payer rapidement son huissier avant que sa voiture ne parte aux enchères.

Comble de malchance, il s'est fait voler sa sacoche contenant tous ses moyens de paiement récemment.

Il me demande alors s'il peut me faire des versements sur mon compte afin que je puisse régler son huissier avec ma carte bleue, sur internet me semble-t-il. Je lui ai donc demandé pourquoi il ne ferait pas directement ses versements de son propre compte vers celui de l'huissier, mais il m'a dit que celui-ci n'était pas d'accord, que cela prendrait trop de temps.

Ne connaissant rien à ces procédures, je me tourne donc vers vous. Que pensez-vous de tout cela? Est-ce que je prends des risques si j'aide mon ami de cette façon??

Merci!

Par **patinette**, le **18/03/2009** à **15:28**

je peux me tromper, mais ce serait moi je n'accepterais certainement pas, cela me paraît "cafouillis".

Je ne vois pas pourquoi l'huissier n'accepterait pas son paiement ???

Il veut vous faire des versements ??? alors qu'il s'est fait voler sa sacoche ????

S'est-il réellement fait voler sa sacoche ???

Pourquoi ne pas lui proposer d'aller ensemble trouver l'huissier, pourquoi un paiement à l'huissier sur internet ????

Par **ardendu56**, le **18/03/2009** à **22:26**

Complètement d'accord avec Patinette. Je n'en pense rien de bon. L'ami en question est "ami" ou ??? Je ne comprends pas son histoire et ne la trouve pas "réglo."

Si vous posez la question, c'est que vous ne semblez pas très sûr de l'ami.

Écoutez votre instinct, il vous soufflera la bonne réponse.

Bien à vous.

Par **Bizarre**, le **18/03/2009** à **23:00**

Merci pour vos réponses!

J'en sais un peu plus à présent. Devant mes doutes, il m'a montré sur son compte en ligne les versements qu'il avait déjà effectué avec sa CB.

J'ai vérifié à mon retour quel était le cabinet d'huissier qui lui prélevait l'argent, et j'ai découvert que c'était un organisme de rachat de crédit. Ca revient au même ou pas? Il a bien affaire à un huissier quand même?

Dans tous les cas pas de risque a priori pour moi car je pairai que lorsque son versement sera sur mon compte (De toute façon même si je voulais lui avancer l'argent je n'en ai pas les moyens!).

La seule chose que je ne comprends pas -et mon ami non plus-, c'est pourquoi ils refusent le versement de compte à compte, qui "prendrait trop de temps" (plus que quelques jours pour récupérer sa voiture...).

J'ai confiance en mon ami, je me demande seulement s'il est bien informé, et si je risque des conséquences fâcheuses auxquelles il n'aurait pas pensé...

Par **ardendu56**, le **18/03/2009** à **23:10**

Ne faite rien dans l'immédiat, désolée pour votre ami. Un rachat de crédit n'a rien à voir avec un huissier.

Je me demande même si votre "ami" ne vous laissera pas racheter ses crédits, donc les rembourser.

Même l'argent sur votre compte, certifié par la banque... ne me parait pas une bonne chose.

Combien de personnes ont acheté une voiture avec un chèque certifié puis se ont fait réclamer l'argent par la banque 15 à 20 jours plus tard pour X raison (chèque volé, faux...)

Je ne crois pas au retour de la voiture. Si l'organisme de crédit à de l'argent en plus, je pense que argent + voiture serviront à éponger les dettes de votre ami.

La meilleure solution est de vous rendre d'urgence à la maison de la justice et du droit, avec les documents en votre possession.

Accessible gratuitement à tous sans rendez-vous, la MAISON DE JUSTICE ET DE DROIT assure une justice de proximité au service des citoyens. Elle propose une aide confidentielle en matière d'informations et de conseils sur les droits et obligations de chacun. 40% des motifs de consultation concernent le droit à la famille (divorce, séparation, exercice de l'autorité parentale sur l'enfant mineur) et le droit des personnes. Les demandes particulières y sont bien sûr traitées, comme celles relevant du droit du logement, de la consommation, droit des étrangers ou même droit administratif.

Règlement amiable

A raison de quatre permanences dans le mois, des médiateurs et conciliateurs de justice sont à même d'apporter une aide au citoyen en vue de régler des différends de nature civile tels que les litiges en matière de consommation, le voisinage ou même le logement. La médiation civile et la conciliation facilitant ainsi le règlement amiable des conflits entre particuliers.

- Quelles sont les activités de la Maison de Justice et du Droit ?

## L'accès au droit

La Maison de Justice et du Droit est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation.

Vous y trouvez :

- un accueil et une information juridique assurés par du personnel détaché du Tribunal de Grande Instance.
- une permanence d'orientation juridique de l'agent d'accès au droit mis à disposition par le Conseil Départemental de l'Aide Juridique.
- une permanence éducative à destination des familles
  - Des consultations juridiques
- par des professionnels du droit, chargés de l'assistance ou de la représentation des justiciables devant les juridictions.
- par des notaires.
  - Le règlement des conflits entre particuliers

Des médiateurs et des conciliateurs de justice sont présents à la Maison de Justice et du Droit pour régler des différends de nature civile (litiges en matière de consommation, voisinage, logement...)

- L'aide aux victimes

Les victimes d'infractions pénales peuvent bénéficier à la Maison de Justice et du Droit

- d'une écoute privilégiée pour un soutien moral et psychologique
- d'une information sur leurs droits (comment déposer plainte ou obtenir une indemnisation)
- d'un accompagnement tout au long de la procédure judiciaire....

Je pense que c'est la meilleure solution pour répondre à toutes vos questions et vous apporter de l'aide à vous et à votre ami.

Bien à vous.